



Les Échos de Bramefarine

n° 57 – avril 2013 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

L'Éditorial du maire



Mars, c'est la période du vote du budget. Cette année, grâce à des montages financiers adaptés, et malgré la réalisation de nombreux travaux d'investissement, Saint-Maximin bénéficiera encore d'un des plus faibles taux d'endettement de la vallée du Grésivaudan et de taux des taxes locales également parmi les plus faibles.

Mars, avril, c'est aussi la préparation des Fêtes de la Tour. Cette année, elles auront lieu le dimanche 19 mai, jour de la Pentecôte. Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date et avertir vos amis et connaissances pour qu'ils y viennent nombreux.

Vous trouverez, dans ce bulletin, une présentation détaillée du budget communal 2013. Cette année encore, nous allons poursuivre d'importants travaux d'investissement sur la commune. Ceux-ci sont nécessaires : d'une part, pour pouvoir disposer d'un réseau eau/assainissement aux normes (obligation réglementaire), mais aussi pour pouvoir rendre constructibles certaines parcelles dans les hameaux correctement équipés (obligation réglementaire également).

Enfin, côté plan local d'urbanisme (PLU), l'équipe municipale poursuit son travail d'orientation générale dans l'intérêt collectif (suite aux différentes concertations, notamment). Nous achèverons prochainement cette phase d'interventions publiques avant de travailler, avec notre urbaniste conseil, sur la constructibilité des hameaux, en fonction, notamment, des contraintes imposées par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le programme local de l'habitat (PLH), ou encore la protection des périmètres de captages de l'eau.

Tous ces projets, avant d'être adoptés, feront l'objet d'une concertation ainsi que d'une enquête publique que nous espérons voir se dérouler à l'automne 2013. Au cours de celle-là, chaque propriétaire pourra faire toutes les remarques et/ou propositions qu'il souhaite. Ce sera au final sur proposition du commissaire-enquêteur que le préfet tranchera. Quelques mois plus tard, après avis des services et institutions locales, le PLU deviendra opérationnel (sauf contretemps) en 2014. Ainsi il remplacera le plan d'occupation des sols (POS) devenu obsolète, inadapté aux réalités et à l'environnement d'aujourd'hui.

René Pois-Pompée. ■

Vidéosurveillance du tri sélectif

Faire payer les incivilités par leurs auteurs, plutôt que par l'ensemble des habitants... tel est le choix de la commune.

Jusqu'à maintenant, le service Technique municipal nettoyait très régulièrement les abords des conteneurs, en bas de la route de Saint-Maximin, ce qui représentait un coût important (temps passé, déplacements à la déchetterie, etc.) à la charge du contribuable.

C'est pourquoi, récemment, à la suite de trop nombreux dépôts sauvages de déchets de toute nature (gravats, placoplâtre, batteries de voiture, ferrailles diverses, ordures ménagères...), le conseil municipal a adopté, fin décembre 2012, par 14 voix sur 15, le principe de la mise en place d'une vidéosurveillance de l'espace des conteneurs de tri sélectif. L'objectif est de dissuader un maximum de personnes de dépo-



ser des déchets divers, de façon sauvage, et de les inciter à utiliser, selon les cas, leur propre poubelle d'ordures ménagères ou d'aller à la déchetterie de Pontcharra, dans la ZI de Pré Brun.

S'il reste, malgré tout, quelques irréductibles, ils seront vite repérés et plainte sera déposée en gendarmerie, plainte étayée par des images vidéo, prises dans des conditions réglementaires, et servant de preuve pour la gendarmerie et la justice.

Après étude et mise en place d'un montage juridique complexe, élaboré conjointement avec les services de la préfecture et de la gendarmerie, ainsi qu'en concertation avec la commune de Pontcharra, cette vidéosurveillance devrait être prochainement mise en place... ■

Réformes des rythmes scolaires

Le conseil municipal de Saint-Maximin, réuni le 4 mars 2013, a arrêté sa position concernant l'échéance de mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la commune :

- après concertation avec les enseignants, intervenant dans notre école ;
- après consultation des parents d'élèves de Saint-Maximin et de Le Moutaret (questionnaire distribué à l'ensemble des parents ayant des enfants scolarisés sur Saint-Maximin – réponses majoritaires pour un report à la rentrée 2014/2015) ;
- vue l'impossibilité de construire rapidement, d'ici septembre 2013, un projet éducatif de qualité dans l'intérêt des enfants, le tout, de façon concertée (mairie, école, parents, enfants, équipes d'animation, associations, habitants...);
- vue l'impossibilité de mettre en place, et dans de bonnes conditions, d'ici la rentrée scolaire prochaine, des animations de qualité pour les enfants scola-



risés sur la commune (difficulté, notamment, de trouver – et en même temps que toutes les autres communes – des personnels d'animation qualifiés, sur des tranches horaires extrêmement restreintes) ;

- vues les incidences financières, pour la commune, de la mise en place des animations culturelles et sportives, et ce, malgré des aides temporaires, mais sous-dimensionnées de l'État (et garanties pour les seules années 2013/2014 et 2014/2015) ;

le conseil municipal de Saint-Maximin, sans remettre en cause le principe même de la modification des rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant, a décidé, à l'unanimité, de ne pas appliquer, dès la rentrée prochaine (2013/2014), les



nouveaux rythmes scolaires, et donc d'en reporter la mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014-2015.

Cette position, a été transmise, comme prévu, à l'académie de Grenoble qui devrait arbitrer, définitivement, d'ici avril 2013. ■

DERNIÈRE MINUTE : lors du conseil d'école du 21 mars, il a été décidé d'organiser une **réunion publique en présence de l'inspecteur d'académie**. Elle a été fixée au **lundi 13 mai 2013, 18 h 30, à la salle polyvalente**. ■

Budget



Ce budget 2013 se caractérise par l'équilibre entre les dépenses et les recettes, ainsi que par l'absence d'emprunt, du fait

de la vente, en 2011, de terrains sur la commune de Laissaud (pour la gravière), vente qui nous a permis, malgré des diminutions de subventions, ainsi que des différés de versement, de poursuivre activement notre programme de travaux d'assainissement, d'eau, etc. (dits « travaux coordonnés »).

C'est ainsi qu'en 2013, nous prévoyons plus de 410 000 € de travaux d'investissement. Cela concernera : Les Rojons, Le Vieux-Saint-Maximin, le réseau d'eau de Les Rippelets à Les Bretonnières et celui de Les Rojons à Répidon, ainsi que les premières études techniques sur Avallon.

Toujours en investissement, mais en construction cette fois-ci, nous disposerons, à la rentrée scolaire 2013/2014, d'un nouveau préau pour l'école, qui abritera également trois sanitaires (dont un accessible aux personnes à mobilité réduite). Il sera construit dans la cour, le long de la route départementale, dans le prolongement de la nouvelle classe (anciennement préau).

2013 verra également d'autres travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (dont les sanitaires extérieurs, à la salle polyvalente), ainsi que la réalisation de trois abris-bus (sur la route départementale, à la hauteur de Les Bruns, d'Avallon et de La Combe). En effet, même si elles sont peu utilisées dans le temps, ces constructions en bordure immédiate de la voirie incitent, d'après les spécialistes, les conducteurs à ralentir, même de façon inconsciente. C'est donc dans cet esprit de sécurité que nous avons programmé ces trois abris-bus (subventionnés à 50 % par la communauté de communes du pays du Grésivaudan).

Côté fonctionnement, là encore, nous profitons du solde de la vente des terrains de Laissaud pour, d'une part, assurer les dépenses courantes, mais aussi en profiter pour mettre en conformité avec la réglementation, ou simplement remettre à

niveau, divers domaines comme : la formation, le statut et la sécurité des personnels communaux, le matériel informatique de l'école (ordinateur et imprimante du directeur), mais aussi la mise en sécurité des matériel et données informatiques de la mairie (notamment dans le cadre du plan d'alerte d'urgence des habitants... en cas de neige, de catastrophe naturelle...), l'entretien de bâtiments communaux...

À noter, en 2013, le financement de la classe de mer (transport et séjour).

Ce sera donc la seconde année que nous n'aurons pas recours à l'emprunt pour financer des travaux qui nous sont imposés par ailleurs.

Enfin, côté impôts et taxes, les règles concernant les subventions du conseil général pour les travaux d'assainissement ont changé. Outre une diminution globale des subventions, il faudra désormais que les communes démontrent l'effort que font déjà les habitants en matière de tarif de l'assainissement, avant de pouvoir bénéficier de subventions. Rappelez-vous, nous avons eu la même modification des règles de subvention du conseil général concernant le prix de l'eau, il y a deux ans...

Nous avons donc fait le choix en 2013 d'augmenter le prix de l'assainissement, mais, en contrepartie, de ne pas appliquer le taux de l'inflation aux taxes communales.

Ainsi, il n'y aura pas, en 2013, d'indexation de la part communale des taxes d'habitation, ni sur le foncier bâti ou non bâti.

Il se trouve que l'augmentation du prix de l'assainissement (passage de 1,34 € à 1,50 €/m³) représente, en moyenne, 20 € par ménage. Si le prix de l'assainissement était resté à 1,34 € et que nous ayons augmenté le taux des taxes communales du montant de l'inflation, on serait également arrivé à 20 €.

Autrement dit, il vaut mieux augmenter le prix de l'assainissement, pour pouvoir toucher des subventions sur les travaux à venir (en moyenne de 3 000 € à 5 000 € de subventions par an), que d'augmenter les taxes locales, car, là, nous ne pourrions plus avoir de subventions sur les travaux d'assainissement. Globalement, pour le contribuable, cela s'équilibre. Et, pour les années



Budget

à venir, les subventions sur les travaux d'assainissement représenteront une somme que nous n'aurons pas à emprunter... donc, finalement, un gain pour notre commune !

En conclusion, et pour résumer ce budget :

- équilibre du budget communal (commune, eau, assainissement) :
 - fonctionnement/exploitation : 1 429 000 € ;
 - investissement : 1 531 000 € ;
- travaux d'investissement prévus pour 2013 : 778 000 € ;
- pas de nouvel emprunt souscrit en 2013 ;

- poursuite, tels que prévus, des travaux d'investissement (assainissement, eau...) ;
- la vente des terrains de Laissaud (fin 2011) aura permis de réaliser, en 2012 et en 2013, les « travaux coordonnés » sans recours à l'emprunt ni à l'augmentation des impôts ;
- l'augmentation liée à l'inflation (20 €/ménage en moyenne), affectée au prix de l'assainissement et non aux impôts locaux, donc transparente pour le contribuable, permettra de bénéficier, les années à venir, de 3 000 à 5 000 € par an de subventions sur travaux que nous n'aurions pas obtenues autrement. ■

Sécurité à Saint-Maximin



La réglementation prévoit que certains agents communaux doivent être titulaires du diplôme de « sauveteur secouriste du travail », ce qui n'était pas le cas jusqu'à ce jour.

Dans le cadre de la nouvelle politique de gestion de ressources humaines, progressivement mise en place, et plus particulièrement du plan de formation des personnels communaux, il a été proposé, après concertation avec les personnels, que chaque agent communal puisse suivre, dès 2013, la **formation de « secouriste au travail »**.

Cette formation est semblable à celle du brevet de secourisme (type Croix-Rouge), lui-même bien connu du grand public. En revanche, celle de « sauveteur secouriste du travail », en plus d'un volet spécifique lié au travail, s'accompagne de remises à niveau périodiques obligatoires, qui garantissent le maintien du niveau des compétences (la remise à niveau est réglementairement prévue tous les deux ans, mais, localement, nous avons décidé une mise à niveau annuelle).

Ainsi, dès la rentrée des vacances de février 2013, tous les personnels de la garderie et de la restauration ont reçu la formation de sauveteur secouriste du travail. Les enfants sont ainsi encadrés par des personnels aptes à effectuer les premiers gestes d'urgence, en cas de besoin,

et les parents, eux, se sentiront plus rassurés de savoir leur enfant en de bonnes mains.

Avant la mi-avril 2013, ce sera l'ensemble des autres agents municipaux qui aura suivi cette formation de secourisme. Ainsi, par exemple, les agents du service Technique, travaillant souvent au bord des routes, pourront intervenir très rapidement en cas d'accident de la circulation, ne serait-ce que pour réaliser les premiers gestes d'urgence, laissant le temps d'alerter les secours, puis de les attendre dans de bonnes conditions.



Parallèlement à ces formations, lors de sa séance du 4 mars 2013, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de **mettre en place un défibrillateur sur la commune**. Il sera installé à proximité de la salle polyvalente, dans une perspective de prévention des accidents cardiaques.

Ce type d'appareil, très simple d'utilisation, ne nécessite aucune formation particulière, aux dires mêmes des médecins. Les notices d'utilisation

sont particulièrement claires, simples et compréhensibles. Les défibrillateurs peuvent donc être utilisés par tout le monde, même sans connaissances particulières. Ils ont déjà permis de sauver de nombreuses vies. ■



Fêtes de la Tour



Comme chaque année, le dimanche de Pentecôte, auront lieu à Saint-Maximin les « Fêtes de la Tour ». Vide-greniers, animations... Rendez-vous, le 19 mai, autour du centre de loisirs et de la Tour d'Avallon.

Ci-dessous, le programme indicatif des animations :

10 heures - ouverture du campement au pied de la tour ;

10 h 30 - théâtre : scène de mariage ou d'adoubement médiéval ;

11 heures - ouverture de la Tour ;

12 heures - repas ;

15 heures - départ, à partir du vide-greniers, du défilé des chevaliers et des princesses – adultes et enfants ;

15 h 30 - concours inter-hameaux ;

16 h 30 - spectacle de marionnettes ;

17 h 30 - bataille de la Tour, ouverte à tous ceux qui veulent vivre costumés une expérience médiévale. ■



Les trente ans de l'association ARCADE



La commune de Saint-Maximin soutient, depuis plusieurs années, l'Association Régionale en Charge de la Coopération DÉcentralisée, qui agit au nom des communes françaises de Pontcharra, La Rochette, Saint-Maximin, Le Cheylas et Saint-Pierre-d'Allevard en faveur du développement démocratique, économique et social des communes maliennes de Dembella, Blendio, Benkadi et Tella.

L'association fête cette année ses trente ans en organisant plusieurs animations en avril 2013.



Le dimanche 7 avril, à la salle polyvalente de Villard-Sallet, à partir de 9 heures, elle tiendra son **assemblée générale annuelle**, l'occasion de découvrir *L'Album des 30 ans* qu'elle a édité pour retracer son histoire, ses projets, ses aventures humaines et sa méthode, à travers cent pages de photos, dessins, interviews et anecdotes (25 €).

Notre commune accueillera l'association le **mardi 9 avril, à la salle polyvalente, à partir de 20 heures**, pour présenter **deux films** : *LERE*, *La Bataille de l'eau* (45 min), suivi de *FANTA, petite fille de la brousse malienne* (30 min). Vous êtes tous invités à venir échanger avec les membres de l'Arcade, et notamment avec Moussa Diakité, le chef de projet malien, qui sera en France du 4 au 14 avril 2013. ■

Formations et meilleur service au public

Tous les personnels municipaux auront donc suivi, au cours du premier semestre 2013 la formation de sauveteur secouriste du travail (SST).

Toujours dans le cadre de cette nouvelle politique de gestion des ressources humaines et du plan de formation des personnels municipaux, et en concertation avec les agents du service Techniques, deux d'entre eux vont suivre, d'ici la fin

avril 2013, deux formations : celles de « conducteur de nacelle » et d'« habilitation électrique ». Cela peut paraître très « technique »... mais ce n'est pas le cas.

Jusqu'à aujourd'hui, lorsque certaines ampoules de l'éclairage public ne fonctionnaient plus, il nous fallait attendre plusieurs mois qu'il y en ait suffisamment à remplacer, pour justifier de faire appel à un prestataire extérieur qui se déplaçait spécialement, avec deux techniciens et une nacelle. Le coût de cette prestation était si élevé que la commune n'y avait recours qu'une à deux fois par an... Conséquence : lorsque l'ampoule du candélabre, près de chez vous était grillée, il fallait attendre parfois longtemps avant qu'elle ne soit changée !



Désormais, la commune pourra louer une nacelle, lorsque ce sera nécessaire, et les agents du service Technique municipal interviendront, eux-mêmes, plus rapidement, non seulement sur ces travaux de remplacement d'ampoules, mais ils pourront également effectuer d'autres travaux en hauteur qu'ils ne faisaient pas jusqu'à présent ou qui nécessitaient le montage et le démontage d'un échafaudage... ce qui est particulièrement long.

Ainsi, par exemple, des travaux de maintenance tels que : repeindre des dépassées de toiture, nettoyer les vitres hautes de la salle polyvalente, nettoyer les gouttières des bâtiments publics, remplacer des tuiles, etc., pourront être faits plus régulièrement et pour moins cher.

Au final : les personnels municipaux enrichissent leurs compétences, les coûts d'intervention pour la commune (donc pour le contribuable) diminuent et le service rendu au public est plus rapide. Dès mai 2013, tout le monde sera gagnant : les agents municipaux, le budget communal et, bien sûr, les habitants. ■

Camion pizza à Saint-Maximin

Depuis le 4 avril, un camion pizza est stationné le jeudi, en seconde partie de l'après-midi, à Répidon, en face de l'église, sur le petit parking situé devant le bâtiment du service Technique (anciennement bâtiment des pompiers).



M^{me} Delphine Costes, de Goncelin, vous propose, chaque semaine, ses pizzas, réalisées sur place et devant vous. ■

État civil

Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.

Mariage : 30 mars, Geoffroy Mennechet & Cécile Lefort.

Décès : 15 février, Renée Montcalm ; 15 février, Léon Viallet ; 14 mars, Roger Vial-Pailler ; 17 mars, Marie-Thérèse Pouchot-Bravoz. ■